

Centre Communal d'Action Sociale

d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 23 avril 2026

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la salle Pierre Desproges, selon convocation en date du 16 avril 2026, sous la présidence de Monsieur René ARNAUD, Christelle MOUNET étant secrétaire de séance.

Délibération n°2026/20

En date du 23 avril 2026

Portant sur : Convention de mise à disposition de personnel

Membres	13
Présents	8
Représentés	1
Votants	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0

Présents : René ARNAUD, Marie-Claire SELLAS, Béatrice BOTHIER, Catherine FEVRIER, Christine TREILLARD, Thierry LHERITIER, Alain LEMASSON, Bruno DUPIN DE BEYSSAT

Représenté : Jean DANIEL par René ARNAUD

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les lois n°82-213 du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux Collectivités Territoriales et aux Etablissements Publics Administratifs Locaux,

Considérant que les intéressés ont donné leur accord pour être mis à disposition,

Vu la convention de mise à disposition de personnel telle que jointe en annexe,

Le Conseil d'Administration :

- approuve la convention de mise à disposition de personnel telle que jointe en annexe et autorise le Président à signer ce document

A AIXE-SUR-VIENNE, le 23 avril 2026.

Le Président,

René ARNAUD